



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 42667

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur l'implantation des éoliennes en France. En effet, l'examen détaillé des conditions de production d'électricité d'origine éolienne montre que, lorsque les besoins du pays sont importants, en période de grand froid, le vent est généralement faible, de sorte qu'EDF ne peut alors substituer l'éolien au thermique ou au nucléaire. De plus, le tarif de rachat obligatoire par EDF a été fixé à un niveau très supérieur à la valeur du courant produit, un tarif qui avait pourtant été condamné par la Commission de régulation de l'énergie. L'investissement massif qui se monterait à des dizaines de milliards d'euros pour une production finalement très faible, pourrait être plus utile ailleurs, surtout dans une période de crise économique. Enfin, le développement de l'énergie éolienne ne saurait se faire au détriment de la nécessité de préserver la beauté de nos paysages, qui constitue l'une des principales raisons de son attractivité pour les touristes du monde entier, et donc une importante source d'activité économique pour le pays. Il souhaite donc savoir quelle politique le Gouvernement entend suivre sur ce dossier de l'énergie éolienne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42667

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1692

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)